



## Introduction

Cher amateur  
de véhicule ancien,

Voici pour la première fois la Retro Classic News, lettre d'information de la Fédération Belge des Véhicules Anciens asbl (FBVA). Cette publication gratuite vous est offerte par notre fédération et a pour but de vous informer en direct concernant notre cher hobby. Nous avons l'intention de vous envoyer à deux reprises, soit en février et septembre, une telle publication par la poste avec des informations concernant la législation, les bourses, les nouveautés au sujet de l'immatriculation, les rallyes organisés, etc...

Nous avons été mis en possession de votre adresse soit par le biais de notre site internet où vous aviez à l'époque placé une annonce ou demandé de l'information, soit par le fait que vous avez une assurance via notre police d'assurances, soit par une participation à l'une ou l'autre organisation de la FBVA ou simplement par le biais de votre club.

La FBVA vous offre bien évidemment de vous désinscrire de ce fichier d'adresses selon la loi du 08.12.1992 en utilisant le formulaire annexé. Bien que nous soyons convaincus que vous, en tant qu'amateur de véhicule ancien, ne devriez pas vous désinscrire.

Pour ceux qui ont une adresse email, nous offrons encore un avantage supplémentaire. Entre chaque publication, nous vous enverrons des infos sous forme de 'Flash' par email. Si vous désirez obtenir ces informations par email, il vous suffit de nous fournir votre adresse email et autres informations personnelles à l'aide du formulaire annexé ou simplement de nous envoyer un mail à:

[retroprofitpasss@skynet.be](mailto:retroprofitpasss@skynet.be)

(Oui, effectivement 'passs' avec trois 'S').

Nous vous souhaitons une bonne lecture de cette première publication avec des informations qui doivent vous donner une idée de ce que notre fédération représente pour le mouvement du véhicule ancien.

## Qui sommes-nous?

La Fédération Belge des Véhicules Anciens asbl a été créée en 1988 sous la direction de Monsieur Ivan Mahy, très grand collectionneur belge et actuellement propriétaire du musée Mahymobiles à Leuze-en-Hainaut. Il s'agissait d'un groupe de personnes, tous responsables d'un club, qui avaient l'idée de créer une fédération afin de fédérer les clubs. Actuellement, 250 clubs sont affiliés à notre fédération. Et probablement faites vous partie d'un de ces clubs, ou êtes vous toujours à la recherche d'un club. Les 250 clubs représentent environ 30.000 amateurs qui ont le droit d'être défendus auprès des instances officielles.

Chacun d'entre nous est confronté tôt ou tard à des tracasseries administratives et ne trouve pas directement une réponse à son problème. La FBVA vous aide à trouver la solution!

Chacun d'entre nous est au courant des lois inventées par les parlementaires européens qui oublient trop souvent l'existence de nos ancêtres. La FBVA veille à ce que des éventuelles dérogations soient insérées dans les textes législatifs. Idem au niveau national. Pour cela nous sommes affiliés en tant que fédération à la FIVA (Fédération Internationale des Véhicules Anciens) et à l'agence de presse Belga. Ceci nous permet de réagir avant que les journaux ne soient publiés.

Notre conseil d'administration est composé de responsables de clubs qui font partie de notre fédération. Nous avons créé des commissions qui s'occupent spécialement dans leur domaine comme par exemple la commission technique qui suit les instructions du contrôle technique, la commission juridique qui aide les clubs dans leur gestion ou qui donne des renseignements utiles aux particuliers, la commission des événements historiques qui contrôle les rallyes de régularité en Belgique. Pour chaque catégorie de véhicules, nous avons un responsable spécialisé dans la matière comme les motos, les véhicules agricoles, militaires et utilitaires.

Ceci représente la fédération, qui défend tous les amateurs de véhicules anciens, dont vous faites partie !



Site Internet [www.fbva.be](http://www.fbva.be)

Nous avons à votre disposition un site internet qui reprend nos membres (les clubs) ainsi que des informations intéressantes au sujet des assurances, immatriculation, contrôle technique, ... N'hésitez pas à visiter ce site internet qui est modifié régulièrement.

## La plaque O (oldtimer)

Beaucoup d'entre vous ne sont pas bien au courant des différences entre la **plaque O** (Oldtimer), entrée en vigueur en 1999, et la **plaque normale** pour les véhicules appelés 'ancêtres'. Nous profitons de cette occasion de vous clarifier les différences.

Tout d'abord la définition d'un ancêtre.

- à partir de 25 ans pour les voitures, voitures mixtes, minibus et motocyclettes
- à partir de 30 ans pour les véhicules utilitaires, militaires et agricoles.

**OAA - 555**

**CAB - 222**

### LA PLAQUE O

- Plaque commençant par la lettre O
- Véhicule dispensé de contrôle technique après l'immatriculation en plaque O
- Restrictions concernant l'usage, c'est-à-dire que vous pouvez uniquement utiliser l'ancêtre dans un rayon de 25 km entre le lever et le coucher du soleil, afin de faire des essais ou pour se rendre à une manifestation dûment autorisée.
- Assurance ancêtre possible
- taxe de circulation forfaitaire

### LA PLAQUE NORMALE

- Plaque commençant par une autre lettre que les lettres O, M, Q, U, Z, ou plaque à 5 caractères
- Contrôle technique périodique obligatoire
- Aucune restriction dans son utilisation
- assurance ancêtre possible
- taxe de circulation forfaitaire

Vous avez une question ou un problème avec l'immatriculation d'un ancêtre? Contactez nous!

## FLASH IMMATRICULATION

Nous vous rappelons que depuis le 1er janvier 2006, les timbres fiscaux (31 EUR) pour la demande d'immatriculation ont été supprimés, sauf pour une plaque d'immatriculation personnalisée ou pour des plaques marchands

Nous conseillons à chaque amateur de véhicule ancien de choisir la formule d'une plaque normale afin que vous soyez toujours en règle d'assurance et d'immatriculation. La seule différence est le coût du contrôle technique qui doit se faire annuellement.

Oui, nous savons que certains amateurs ont choisi la plaque O parce qu'ils avaient des problèmes au contrôle technique, mais il faut se battre contre ces tracasseries administratives en contactant notre fédération.

## Guide Belge des Ancêtres

Depuis plusieurs années, notre fédération collabore à la rédaction du Guide Belge des Ancêtres, appelé 'La Bible' pour chaque amateur. Ce guide annuel reprend la totalité de ce que vous devez savoir sur les véhicules anciens. La nouvelle édition sera présentée lors du Salon d'Anvers les 3, 4 et 5 mars 2006. Vous pouvez l'acheter lors de ce salon à un prix avantageux avec votre carte Retro Profit Passs que vous avez trouvée en annexe de cette lettre d'information.



## Le coin du Rallye

Beaucoup d'entre vous utilisent leur ancêtre d'une façon sportive en participant à des rallyes de régularité. Vous retrouverez

le calendrier 2006 reprenant les rallyes agréés par notre fédération sur notre site Internet [www.fbva.be](http://www.fbva.be)

Nous nous occupons intensivement de contrôler ces rallyes afin de sauvegarder ce genre de manifestations et nous collaborons positivement avec les communes pour aider nos organisateurs.

Par le fait que nos rallyes se déroulent sur routes ouvertes, il est très important que les participants tiennent compte du code de la route afin que les riverains ne soient pas mis en danger. Si vous avez des questions à ce sujet ou si vous désirez participer à ces rallyes, n'hésitez pas à nous contacter.

**0495 38 98 12 - [fbva@skynet.be](mailto:fbva@skynet.be)**

Au cas où vous n'auriez jamais pratiqué ce genre de rallye, **notre propre organisation du 6 mai 2006** sera le moment suprême de découvrir en famille l'expérience de se retrouver dans un rallye très soft, un rallye où nous vous donnons l'occasion d'apprendre avant de faire le pas vers la vraie compétition. Demandez des informations supplémentaires auprès de notre secrétariat.

## Le code de la route

Bien que nous ne roulions pas beaucoup de kilomètres avec notre ancêtre, chacun roule également avec un véhicule journalier et il est important de rester au courant des

modifications du code de la route. Nous allons attirer votre attention sur certaines modifications lors de nos publications et/ou Flash par email.

A partir du 1er mai 2006, les enfants (-1m35) ne pourront plus être transportés sans qu'ils soient assis dans un siège pour enfant ou un rehausseur. Ces accessoires sont prévus pour être attachés par la ceinture de sécurité. Mais comment faire pour les véhicules dépourvus de ceintures de sécurité? Bien que nous soyons heureux que le législateur essaye de protéger les enfants, nous avons quand même soumis la question au cabinet du ministre fédéral Renaat Landuyt. Nous allons vous tenir au courant de la réponse de ce ministre.

Nous espérons une réponse favorable afin que le contact social, c'est-à-dire les balades touristiques

## Importation

Nous sommes régulièrement confrontés à des démarches administratives du service du Ministère des Finances Douanes et Accises qui envoient des demandes de paiement de taxe de circulation à des amateurs qui ont importé un véhicule de l'étranger.

Nous vous signalons qu'il ne faut pas payer cette taxe de circulation tant que le véhicule n'est pas immatriculé. Souvent les amateurs doivent encore restaurer leur ancêtre, ou préfèrent attendre un autre moment pour l'immatriculer. Au cas où vous seriez confronté à une telle demande, nous vous demandons de nous mettre au courant, puisque nous avons écrit une lettre à Monsieur le ministre Didier Reynders qui nous a promis d'investiger sur ce problème.

Malheureusement il y a des amateurs mal informés à ce propos et qui ont, dans le passé, payé cette demande de taxe de circulation. **Renseignez-vous avant de payer auprès de notre fédération.**



## Retro Profit Passs

En annexe, vous avez trouvé une carte appelée 'Retro Profit Passs' qui vous est offerte gratuitement et qui vous donnera dans le futur d'énormes avantages. Lors de notre enquête nationale en 2004, 96% des amateurs avaient exprimé le souhait d'obtenir une carte d'avantages. La FBVA a travaillé à ce souhait et voici arrivé le Retro Profit Passs.



Le **PASSS** (avec trois 's') sera valable jusqu'en 2008. Ceci va nous permettre de mettre à jour notre fichier d'adresses. Ensuite le passs deviendra nominatif et sera diffusé uniquement à ceux qui seront membres d'un club affilié à notre fédération.

Lors de chaque publication, nous joindrons un catalogue avec les avantages possibles. Nous espérons que la liste deviendra de plus en plus longue et que vous pourrez en profiter avec toute la famille. De nos jours, il est important d'épargner quelques Euros.

Au cas où vous seriez indépendant ou commerçant, il vous est également possible d'offrir des avantages à tous les détenteurs de cette carte avantage. Il vous suffit de prendre contact avec le responsable du Retro Profit Passs.

**[fbva@skynet.be](mailto:fbva@skynet.be) - [www.fbva.be](http://www.fbva.be)**

## Le coin de l'assureur

### The Classic Car Insurance

Notre fédération a conclu avec Winterthur une assurance sur mesure pour nos ancêtres. Plus de 15.000 véhicules sont actuellement assurés auprès de notre fédération. Souvent, nous étions confrontés à des compagnies d'assurances qui appliquaient la définition d'un ancêtre à la lettre, plus spécialement quant à son utilisation ou pire encore quant aux restrictions prévues afin de pouvoir se retirer en cas de remboursement demandé.

## Le coin du dépanneur

### The Classic Assistance

Après l'assurance, il fallait une assistance pour nos ancêtres. Il n'est déjà pas agréable de tomber en panne et de ne pas avoir la pièce de rechange sous la main. Moins agréable encore était le fait de laisser le véhicule au bord de la route et de revenir quelques heures ou jours plus tard avec l'espoir que rien n'avait été endommagé. La FBVA a trouvé la solution à tous ces problèmes et a conclu une convention avec Mondial Assistance de dépanner nos ancêtres en cas de panne et/ou accident en Belgique et 300 kms au-delà de la frontière. A quel prix? Ce service est inclus gratuitement dans le contrat assurances ! Et... pour une surprime de 20 EUR par an, vous êtes couvert dans toute l'Europe.

Nous n'allons pas entrer dans le détail sur le contrat d'assurances, mais vous trouverez les informations sur notre site internet, [www.fbva.be](http://www.fbva.be) rubrique assurances, dans le Guide Belge des Ancêtres, auprès de votre responsable de club ou en demandant simplement le dépliant auprès de notre secrétariat. Nous avons également deux courtiers d'assurances à votre disposition.

## In fine

Nous espérons vous avoir donné un aperçu de nos activités et de nos démarches actuelles. Ceci devrait vous convaincre que notre fédération est vraiment utile pour le mouvement du véhicule ancien. Pouvons-nous compter sur votre aide? Parlez-en à vos amis, faites-nous savoir ce que vous en pensez, faites-vous membre d'un club affilié à notre fédération, contactez-nous en cas de problèmes ou incertitude, .... Nous existons pour vous !

La FBVA